

Vrac et éco- contribution : Prévost innove avec Patrick Morin!



Le saviez-vous ? Le 1^{er} juillet 2022, Prévost deviendra la première ville au Québec à exiger une redevance à l'achat de divers articles à usage unique pour réduire la production et financer la gestion de matières résiduelles.

Le vrac en magasin

Prévost travaille avec ses commerçants afin d'offrir des solutions alternatives en vrac, pour lesquelles aucune redevance ne sera à payer. Notre magasin est maintenant équipé d'une station de remplissage de liquide lave-glace et d'une fontaine pour le remplissage de bouteilles d'eau.

Soyons-en fiers : c'est chez nous que le changement commence !

Pour en savoir plus : eco-choix.ca/commerçants

Article vendu chez nous

Redevance

Bouteille d'eau (750 ml ou moins)

0,10 \$ / bouteille

Bidon de liquide lave-glace

0,50 \$ / bidon

Vaisselle à usage unique (en paquet ou à l'unité)

0,50 \$ / paquet

Nappe à usage unique

0,25 \$ / nappe
